



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Slovaquie

Question écrite n° 72634

Texte de la question

Nouvel entrant dans l'Union européenne depuis le 1er mai 2004, la Slovaquie a ainsi acquis une nouvelle position politique avec laquelle notre pays se doit désormais de composer. Toutefois, il semblerait que le conflit irakien ait quelque peu terni la bonne image et l'aura de la France en Slovaquie, État qui entretient de bonnes relations avec notre pays ainsi qu'avec certaines collectivités locales françaises dans le cadre d'accord de coopération décentralisée. Toutefois, l'influence de notre pays auprès de cet État reste fragile. Il semblerait donc particulièrement opportun que soit menée dans ce pays, et dans les meilleurs délais, une solide campagne de communication en direction du grand public slovaque, ainsi qu'une politique de resserrement des liens politiques et partenariaux avec les autorités de Bratislava. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo souhaite désormais connaître la position et les intentions de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Depuis l'entrée de la Slovaquie dans l'Union européenne, adhésion que la France a activement soutenue (tout comme pour l'OTAN), un dialogue étroit est mené avec les autorités de Bratislava sur l'ensemble des questions européennes et internationales. Dans le passé, les ministres en charge des affaires européennes se sont rendus régulièrement à Bratislava avant et après l'adhésion : en janvier 2002, en décembre 2002, en octobre 2003 et en août 2004. Plus récemment, le ministre des affaires étrangères s'est rendu en visite officielle le 4 avril 2005. Les 7 et 8 octobre derniers, le ministre des affaires étrangères et la ministre déléguée aux affaires européennes ont effectué une visite de travail à Bratislava. Ils ont eu, à cette occasion, la possibilité de présenter les vues de la France sur les enjeux européens et internationaux aux plus hautes autorités slovaques et d'intervenir sur le thème de la modernisation économique et sociale des pays européens lors d'une conférence-débat à l'université d'économie de Bratislava. De son côté, la secrétaire d'État slovaque aux affaires étrangères a été reçue à Paris le 19 octobre par la ministre déléguée aux affaires européennes. La France a donc particulièrement à cœur d'entretenir un dialogue suivi et soutenu avec cet important partenaire, en veillant à ce que l'opinion publique slovaque soit pleinement informée des positions françaises sur les grands sujets d'intérêt commun. En outre, il convient de souligner que la coopération décentralisée franco-slovaque, fortement soutenue humainement et financièrement par le ministère des affaires étrangères, s'est beaucoup développée ces trois dernières années en permettant l'émergence de 5 partenariats régionaux (sur huit régions slovaques) avec des collectivités locales françaises (Champagne-Ardenne, Picardie, Basse-Normandie, Hautes-Pyrénées et Loire). Les échanges engagés sur le terrain dans ce contexte permettent un rapprochement des acteurs et populations de la France et de la République slovaque autour d'actions concrètes, notamment en matière d'optimisation des fonds disponibles dans le cadre du volet de la politique régionale communautaire à laquelle les Slovaques sont très attachés. De ce fait, la France apporte sa contribution à l'effort de convergence à terme du PNB slovaque vers la moyenne de l'UE en faveur de l'objectif global de cohésion économique et sociale du territoire européen. La France est par conséquent persuadée que ces convergences de vue, déjà très importantes, se renforceront encore à l'avenir, grâce à des échanges à tous les niveaux entre nos deux États et les sociétés civiles de

chaque pays.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72634

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8288

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10799